

Pour demander le remboursement de vos frais

RIB

- Fournir un RIB (si pas encore fourni)
- Fournir un RIB en cas de modification de compte bancaire (un virement qui échoue engendre des frais payés par l'APMEP)

Pièces jointes

- En cas d'envoi des justificatifs par mail, merci d'envoyer un SMS car quelques messages sont pris pour des indésirables par la messagerie de Marie-José.
- Envoyer les justificatifs (images et PDF) en pièce jointe d'un seul message.
- Privilégier le scanner à la place d'une photo.
- En cas de photo, une photo par document qui rend visible tout le document et que le document.

Effectuez vos réservations trajets au plus tôt, le calendrier des réunions est disponible sur le site [apmep.fr](https://owncloud.apmep.fr/index.php/apps/files/?dir=/Bureau/Documents%20partag%C3%A9s%20Comit%C3%A9&fileid=674317) et aussi dans un dossier partagé

<https://owncloud.apmep.fr/index.php/apps/files/?dir=/Bureau/Documents%20partag%C3%A9s%20Comit%C3%A9&fileid=674317>

Pour les trajets :

- Vous pouvez vous faire rembourser les frais de carburant pour le trajet en voiture entre votre domicile et la gare (ou l'aéroport). Indiquer le nombre de kilomètres parcourus et vous serez remboursés de 0,30 € par kilomètre.
- Le prix du parking est remboursé.
- Le prix de la carte avantage sncf vous est remboursé.
- Le prix du billet de train est remboursé.
- Pour les cas plus exotiques, ne pas hésiter à négocier au préalable un remboursement sur-mesure auprès de Marie-José.

Pour un repas ou un sandwich à moins de 15 €, le coût réel est remboursé.

Pour un repas à plus de 15€, remboursement de 15 €.

Pour l'hébergement, avec le même principe : coût réel ou 80 €.

Marie-José Baliviera : 06 45 28 67 81 ;

gebaliviera@gmail.com ou baliviera.marie-jose@orange.fr